

République Française

Département de la Charente

Arrondissement ANGOULEME

Commune de XAMBES
En Agglomération

Arrêté Route barrée

**Voie Communale N° 304
RUE de la Salle des Fêtes**

A R R E T E N° 2 septembre 2021-003

Le Maire de la Commune de Xambes (Charente)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation Rue de la Salle des Fêtes, en raison de la tenue du marché de producteurs, place de la salle des fêtes ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} – Le 10 septembre 2021, à partir de 8 heures jusqu'à 23 heures 55, ce même jour, la rue de la Salle des Fêtes sera interdite à toute circulation et stationnement en raison de la tenue du marché de producteurs, place de la salle des fêtes.

ARTICLE 2 – Madame la Maire de la Commune de Xambes,
Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A XAMBES, le 02 septembre 2021

La Maire,

Géraldine JEROME

